

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	51 (1943)
Heft:	32
Anhang:	Evakuieren eines kranken Mannes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Croce-Rossa

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes
und des Schweizerischen Samariterbundes.

Organe officiel de la Croix-Rouge suisse
et de l'Alliance suisse des Samaritains.



Crusch-Cotschna

Organo della Croce-Rossa svizzera e
della Federazione svizzera dei Samaritani.

Organ da la Crusch-Cotschna svizzra e
de la Lia svizzra dals Samaritauns.

Herausgegeben vom Schweizerischen Roten Kreuz - Edité par la Croix-Rouge suisse - Pubblicato dalla Croce-Rossa svizzera - Edit da la Crusch-Cotschna sv zra

Rötkreuzchefarzt - Médecin-chef de la Croix-Rouge - Medico capo della Croce-Rossa

Der Mensch hat die Fähigkeit, sich als Wesen eigener Existenz im endlosen Raum der Welt und in der Endlosigkeit der Zeit zu erkennen. Damit stellt sich ihm die Frage nach der Sinnhaftigkeit oder nach der Sinnlosigkeit des Lebens. Sinn kann das Leben nur erhalten von einem Orte ausserhalb des Einzeldaseins und unabhängig von diesem. Ist der Mensch der Sinnhaftigkeit des Lebens, auch nur solcher Möglichkeit, bewusst, so erhebt sich unabwendbar die Fragen nach der Verwendung der Lebenszeit, die — begrenzt — mit jeder Lebensstunde unauflösbar eintritt. Alles Tun und alles Ruhem, jede Arbeit, die uns beansprucht, muss sich am Sinne des Lebens messen.

Max Huber.

Evakuieren eines kranken Mannes

auf einer improvisierten Räderbahre nach
einem Fliegerangriff in Louvain, Belgien.

Evacuation d'un malade

à l'aide d'un brancard à roues improvisé
après une attaque aérienne à Louvain,
Belgique.



Protection des populations civiles en cas de bombardements en Grande-Bretagne

Le secours aux victimes de bombardements aériens étant organisé également en Suisse, nos lecteurs apprendront avec intérêt de quelle manière ce secours fonctionne en Grande-Bretagne, pays qui a dû, en 1940, résoudre des problèmes particulièrement difficiles. La rédaction.

Généralités.

Le plan établi pour la protection des populations civiles en cas de bombardement prévoyait des mesures d'ordre matériel et des mesures d'ordre social. On distinguait en effet deux genres d'interventions; les premières destinées à combattre les effets directs de la chute des bombes (sauvetage et protection des personnes) et les secours destinés à protéger et recréer les conditions matérielles d'existence.

La lutte contre les effets dus à la chute des bombes était menée par la police, les gardiens d'immeubles, les sauveteurs et les samaritains, qui agissent pendant l'attaque.

La protection des biens matériels était assurée par les pompiers et les gardes d'incendie. Les besoins dont on avait envisagé l'éventualité après l'attaque, se répartissaient en deux groupes. D'une part

on avait prévu les soins que pourraient réclamer les sinistrés, leur ravitaillement, les enquêtes sur leur cas, leur logement, les secours en argent dont ils pourraient avoir besoin, le sauvetage et le remplacement de leurs biens personnels. D'autre part, des mesures avaient été prises pour assurer le ravitaillement en général, pour réparer et reconstruire les usines, réparer les maisons, les voies de communication (routes, chemins de fer, services postaux, télégraphiques et téléphoniques) les services publics (gaz, eau, électricité, égouts) enfin la récupération de matériel.

Ce plan n'a pas été réalisé complètement dès le début des attaques aériennes et il fallut du temps avant que chacune de ses parties atteignît un développement analogue.

La défense civile doit être organisée par rues, entre voisins elle ne doit pas nécessiter de grands déplacements. Le sauvetage, la surveillance et le traitement des personnes bombardées doivent être assurés par ceux qui sont à proximité. En Grande-Bretagne, l'une des idées fondamentales du service fut que l'aide devait venir du voisin et être assurée en général par des volontaires à disposition en dehors de leurs heures de travail. Une attaque puissante sur un point donné demanderait pour un temps des renforts qui pourraient être obtenus sans porter atteinte aux principes de l'organisation locale.